

Annexe 1 : Droits Financiers et Amendes

1	Indemnités Kilométriques et de Match
2	Cotisations, droits d'engagements et coupes
3	Licences Assurances
4	Frais divers
5	Amendes
6	Forfaits, abandon et retrait
7	Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateur
8	Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes
9	Infractions au statut de l'arbitrage
10	Groupement de club de jeunes
11	Nouveaux clubs (caution, avances..)
12	FMI
13	Participation au développement des Pratiques (Jeunes, Futsal, ...)
14	Divers
15	Caisse péréquation

1	Indemnités Kilométriques et de Match	
1.0	Frais de déplacement	
1.01	Remboursement Frais Km : déplacement membres C.D, commissions et salariés par kilomètre	0,350 €
1.02	Déplacement de moins de 20 kms (aller/retour)	7,00 €
1.03	Officiel habitant dans la ville ou déplacement jusqu'à 40 km aller/retour	14,00 €
1.04	Déplacement des arbitres et délégués supérieur à 20 kms (aller/retour)	0,401 €/km
1.05	Cas particuliers : indemnité de déplacement pour les arbitres, délégués et observateurs entre 1 et 40 km aller/retour	16,00 €
1.06	Audition des arbitres ou officiels devant commissions départementale (indemnité kilométrique)	0,350 €/km
1.10	Indemnité de match - Arbitre Central	
1.11	Match Séniors District	29,00 €
1.12	Match Féminines	24,00 €
1.13	Match U18, U19, Coupe Gambardella	24,00 €
1.14	Match U14 à U17	24,00 €
1.2	Indemnité de match - Arbitre Assistant	
1.21	Match R1	25,00 €
1.22	Match R2	25,00 €
1.23	Match R3	24,00 €
1.24	Match District	24,00 €

1.3	Indemnité - Arbitrage Futsal	
1.31	Futsal-Championnat régional	24,00 €
1.32	Futsal-Plateaux Séniors	46,00 €
1.33	Futsal-Plateaux féminins	46,00 €
1.34	Futsal-Plateaux U18	46,00 €
1.35	Futsal-Plateaux U13 - U15	46,00 €
1.36	Futsal-1 match District	24,00 €

2	Cotisations, droit d'adhésion, droits d'engagements et coupes	
2.0	Droits d'engagements	
2.01	Équipe évoluant en D1	220,00 €
2.02	Équipe évoluant en D2	150,00 €
2.03	Équipe évoluant en D3	100,00 €
2.04	Équipe évoluant en D4	85,00 €
2.05	Équipe U15 à U18	25,00 €
2.06	Équipe U11 à U14	15,00 €
2.07	Équipe féminine Senior	30,00 €
2.08	Équipe Vétéran et Football Diversifié	30,00 €
2.09	Coupes de l'Yonne (toutes divisions)	50,00 €
2.1	Cotisations	
2.11	Équipe évoluant en D1	120,00 €
2.12	Équipe évoluant en D2	115,00 €
2.13	Équipe évoluant en D3	110,00 €
2.14	Équipe évoluant en D4	105,00 €
2.15	Équipe Réserve	100,00 €
2.16	Club jeune ou Club féminin	100,00 €
2.17	Club Football Diversifié	100,00 €
2.18	Club ne participant à aucune compétition officielle	50,00 €
2.19	Cotisation membre individuel	20,00 €

3	Licences Assurances	
3.01	Droit sur Licences	6,00€/licence
	tous les autres droits relève de la Ligue § C Dispositions financières BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	

4	Frais divers	
4.01	Frais de dossier - confirmation de réserve	32,00 €
4.02	Droit de demande d'évocation	32,00 €
4.03	Frais de procédure - appel disciplinaire	91,00 €
4.04	Frais de dossier - appel non disciplinaire	91,00 €
4.05	Frais de procédure en cas d'appel irrecevable ou retrait tardif	70,00 €
4.06	Frais de procédure en cas de demande de report	Frais de déplacement des membres de la commission

5	Amendes	
5.0	Amendes joueurs ou licenciés	
5.01	Joueur exclu ou licencié ayant fait l'objet d'un rapport d'après match	45,00 €
5.02	Avertissement	14,00 €
5.03	1ère récidive	8,00 €
5.04	2ème Récidive	16,00 €
5.05	Refus de quitter le terrain suite à exclusion	100,00 €
5.06	Joueur participant à plus de 2 rencontres deux jours consécutifs	100,00 €
5.07	Joueur ayant pratiqué en catégorie supérieure sans avis médical	50,00 €
5.08	Joueur inscrit sur la feuille de match en étant suspendu, inscrit sur une feuille de match sans être licencié, non licencié dans le club ou ayant participé à une rencontre sans être inscrit sur la feuille de match	120,00 €
5.09	Fraude sur identité ou Falsification de document officiel	300,00 €
5.1	Absence de licences	
5.11	Séniors et U18	10,00 €
5.12	Autres catégories	6,00 €
5.2	Absence à une convocation	
5.21	Absence non excusée à une convocation devant une commission départementale	60,00 €
5.22	Absent à un stage programmé par le District	Facturation des frais engagés (administratif, hébergement, repas, pédagogique)
5.23	Club absent à l'Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football	Amende égale au droit d'engagement de l'équipe première (<i>limitée aux droits d'engagement D1 pour les clubs régionaux et nationaux</i>)
5.24	Club représenté à l'Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football	Amende égale à 50% de l'amende pour un club absent (5.23)
5.3	Amende pour retard	
5.31	Changement d'horaire seniors et U18	15,00 €
5.32	Changement d'horaire jeunes à U15	8,00 €
5.33	Envoi feuille de match papier / feuille de plateau / FMI / Pass coaching	30,00 €
5.34	Envoi de document demandé par le District de l'Yonne de Football	35,00 €
5.35	Déclaration de tournois	35,00 €

6	Forfaits, abandon et retrait	
6.1	Forfait	
6.10	Forfait déclaré seniors	45,00 €
6.11	Forfait déclaré jeunes / féminines / Futsal	30,00 €
6.12	Annulation plateau U7, U9, U11	30,00 €
6.13	Forfait non déclaré seniors	90,00 €
6.14	Forfait non déclaré jeunes / féminines / Futsal	40,00 €
6.15	Forfait tardif (auprès du District et du club recevant, après le vendredi 12h00 précédant le plateau) ou non déclaré en U7, U9, U11	40,00 € dont 20,00 € au crédit du club recevant
6.16	Forfait général seniors / U18 avant le 31/12	160,00 €
6.17	Forfait général seniors / U18 après le 01/01	320,00 €
6.18	Forfait général jeunes / féminines / Futsal avant le 31/12	60,00 €
6.19	Forfait général jeunes / féminines / Futsal après le 01/01	120,00 €
6.2	Abandon de terrain	
6.21	Abandon de terrain par une équipe sénior	160,00€
6.22	Abandon de terrain par une équipe de jeunes	160,00€
6.3	Retrait avant le début de la compétition	
6.31	Retrait de championnat senior	160,00 €
6.32	Retrait de championnat jeune	90,00 €

7	Tournois	
7.1	Frais d'homologation avec avis commission technique par tournoi 30 jours avant le tournoi	Aucun frais
7.2	Demande d'homologation hors délai	30,00 €
7.3	Amende pour tournoi non homologué	250,00 €
7.4	Participation à un tournoi à la place d'une manifestation officielle	100,00 €

8	Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateur	
8.1	Absence de l'éducateur responsable par match de D1	30,00 €

9	Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes	
9.1	Équipe première en D1	60,00 €
9.2	Équipe évoluant en D2 ou D3	40,00 €

10	Infractions au statut de l'arbitrage	
10.1	Équipe première en D1	120,00 €
10.2	Équipe évoluant dans une autre division	50,00 €

11	Formations	
11.1	Frais pédagogiques / formation initiale en arbitrage dont 25€ pour le livre des lois du jeu	100,00 €
	tous les autres droits relève de la Ligue § C Dispositions financières BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	

12	Nouveaux clubs (caution, avances..)	
-----------	--	--

12.01	Caution versée à l'engagement pour les clubs Libres et de Football Entreprise	150,00 €
12.02	Caution versée à l'engagement pour les clubs n'engageant que des équipes de jeunes ou les clubs Futsal	75,00 €
12.03	Avance sur frais	75,00 €

13	FMI	
13.01	Absence de code	46,00 €
13.02	Absence de tablette	46,00 €
13.03	Absence de transmission	46,00 €
13.04	Non envoi rapport constat d'échec FMI	30,00 €
13.05	Transmission tardive et absence de résultats sur le site	20,00 €

14	Participation au développement des Pratiques (Jeunes, Futsal, ...)	
14.00	L1	5 600,00 €
14.01	L2	3 000,00 €
14.02	N1	2 000,00 €
14.03	N2	1 050,00 €
14.04	N3	1 050,00 €
14.05	R1	460,00 €
14.06	R2	210,00 €
14.07	R3	135,00 €
14.08	D1 - D2	62,00 €
14.09	D3 - D4	41,00 €

15	Divers	
15.01	Club portant une accusation non justifiée	100,00 €

16	Caisse péréquation	
16.1	Arbitrage	Débourser
16.2	Déplacement des équipes (prix par kilomètre aller selon le distancier FOOT 2000)	2,00 €